

18 novembre 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GEA

(Euronext Paris)

Par courrier du 17 novembre 2008, la société CM-CIC Capital Privé (28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 novembre 2008, le seuil de 5% du capital de la société GEA et détenir pour le compte desdits fonds, 60 570 actions GEA représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 3,74% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GEA sur le marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 200 000 actions représentant 1 621 044 droits de vote.